



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CMP BAASSD 30 et 31 MARS 2017

CMP 30 mars

Dossiers prud'hommes, la solution ?

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Branche
Aide
Accompagnement
Soins et
Services
Aide à Domicile

Ordre du jour :

1. Frais professionnels
2. Amélioration de la prise en charge des frais des négociateurs
3. CPPNI
4. Formation professionnelle
5. Communication nationale de branche
6. Permanents syndicaux
7. Politique salariale
8. Rapport pénibilité

1. Frais professionnels

Notre délégation réclame la prise en charge de tous les frais professionnels qui est une obligation légale. FO fait remarquer que les salariés qui iront en prud'hommes obtiendront le paiement des déplacements et trajets.

Les employeurs sont d'accord avec notre remarque, mais ils font un chantage à la survie des associations. L'USB nous dit que si les associations doivent rembourser aux salariés les coûts des déplacements et des trajets, les structures vont fermer ! Et les salariés vont perdre leur travail ! Mais d'un autre côté, ils conviennent avec les organisations syndicales qu'**aujourd'hui, ce sont les salariés qui payent la note.**

Alors, l'USB trouve une parade et elle insère dans sa proposition d'avenant une clause suspensive, autrement dit : les employeurs ne payeront les frais que si les Conseils Départementaux les prennent en charge. Cela revient, (dans le contexte financier et les choix politiques actuels), à n'obtenir aucun financement de ces frais professionnels ou pire encore, à discriminer les salariées suivant qu'elles travaillent dans un département (qui financera leurs frais) ou un autre (qui ne les financera pas).

Nous apprenons qu'une des 4 fédérations de l'USB recherche actuellement la possibilité juridique d'attaquer les conseils départementaux pour les obliger à prendre en charge les frais professionnels.

FO revendique le remboursement de tous les frais engagés, trajet et déplacement. Faisons valoir nos droits. Récupérons le remboursement de tous nos frais. Engageons des actions en prud'hommes.

2. Amélioration de la prise en charge des frais des négociateurs

La prise en charge au réel du temps de déplacement est impossible pour les employeurs. Notre délégation obtient enfin une avancée significative pour la prise en charge des négociateurs de la branche. Une demi-journée, voire une journée de compensation de temps de transport est attribuée à tous les participants suivant leur temps de déplacement. C'est une réelle amélioration car aujourd'hui, seuls ceux effectuant plus de 800 km aller-retour peuvent prétendre à une indemnisation d'1/2 journée. Même si l'on reste sur une prise en charge au forfait, la proposition de l'USB se rapproche de la prise en charge au temps réel.

FO sera signataire de cet avenant car il améliore la prise en charge des déplacements des négociateurs nationaux et régionaux de la branche de l'aide à domicile.

3. CPPNI

L'USB propose un avenant pour mettre les textes en accord avec la loi Travail (*Code du travail Article L2232-9*). La CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) remplace la CMP (Commission Mixte Paritaire).

Cet avenant est remis à l'ordre du jour de la prochaine CMP.

4. Formation professionnelle

Pour FO, la priorité est de former le personnel non qualifié pour lui permettre d'obtenir un diplôme. La qualification, reconnue par la Convention Collective, permet la reconnaissance salariale du salarié.

5. Communication nationale de branche

Comme nous l'avons dit lors de la précédente commission, ce n'est pas un point prioritaire pour FO, mais nous sommes favorables à toute action qui valorise et fait connaître notre secteur de l'aide à domicile auprès du grand public.

L'USB prévoit, pour sa part, une campagne de communication médiatique en mai et juin.

6. Permanents syndicaux

La DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) confirme à l'USB, comme elle l'a dit à notre délégation FO Action Sociale en janvier, que l'avenant sur les permanents syndicaux ne peut pas être agréé dans sa rédaction actuelle.

La DGCS travaille actuellement sur une sécurisation juridique du financement (quel que soit le gouvernement) des postes de permanents syndicaux. Rendez vous repris en octobre.

7. Politique salariale

La proposition des employeurs est d'utiliser le reste de l'enveloppe accordée par le gouvernement lors de la conférence salariale (1% d'augmentation). La position de l'USB est d'éviter l'effet rétroactif. Elle propose différents taux d'augmentation de la valeur du point allant de 0.22 % (5,391 €) à 0.66 % (5,416 €) suivant qu'elle s'appliquera en juillet ou en novembre.

Pour FO, cette augmentation (même celle de 0.66 %) sera encore insuffisante car elle laissera toujours 5 coefficients en catégorie A et 4 en catégorie B en dessous du SMIC. Notre délégation réclame une politique salariale plus ambitieuse permettant au minimum de sortir tous les coefficients de sous le SMIC.

8. Rapport pénibilité

L'étude n'apporte rien que nous ne savions déjà, à savoir, que nos métiers ne rentrent pas dans les critères fixés par la loi « pénibilité ». Les résultats ciblant les postes sensibles (toilette, transferts) ne pourront jamais être exploités en prévention, car pour diminuer la pénibilité, des moyens financiers doivent être débloqués. Pour FO, le seul

point positif de cette étude est que, par le biais de professionnels extérieurs à notre secteur (pas de parti pris pour les salariés) nos employeurs lisent et entendent la réalité de notre travail.

Comme FO l'avait exprimé lors de la mise en place de cette étude, nous restons défavorables à la procédure d'homologation de cette étude qui était une obligation incombant aux seuls employeurs.

31 mars 2017

Classifications et rémunérations

En réponse aux propositions faites le mois dernier par l'USB, nous présentons le travail de notre délégation FO. Notre proposition confirme notre attachement aux diplômes et à l'ancienneté. Nos grilles de coefficients rattrapent le retard de salaire perdu ces dernières années, à savoir SMIC + 20%. **Notre objectif est de revaloriser les salaires pour permettre aux salariés de vivre décemment de leur travail, pour rendre nos métiers attractifs, éviter les départs et faciliter le recrutement dans la branche de l'aide à domicile.**

Les employeurs nous répondent que notre proposition manque d'ambition, que leur souhait est de proposer un parcours d'évolution professionnelle et des éléments complémentaires de rémunération...

Pour FO, leur proposition n'arrivera jamais à hauteur de la nôtre en termes de salaires ! Nous pouvons donc leur retourner le compliment concernant le manque d'ambition. Et pour commencer, ils pourraient balayer devant leur porte et remonter les premiers coefficients au minimum au SMIC !!!